

ASSOCIATION :

DOMAINE D'INTERVENTION (case à cocher)

- Culturel Sportif Santé
 Social Éducatif Loisirs
 Autres (À préciser) :

PERSONNE DE L'ASSOCIATION EN CHARGE DU PRESENT DOSSIER

Nom / Prénom :
 Fonction au sein de l'association :
 Adresse :
 Code Postal / Ville :
 Téléphone :
 Courriel :

**DOSSIER A RETOURNER
PAR VOIE POSTALE A :** : MAIRIE D'HAZEBROUCK
 : SERVICE VIE ASSOCIATIVE
 : 7 RUE D'AIRE
 :
 : 59524 HAZEBROUCK CEDEX

OU PAR MAIL A : : associations@ville-hazebrouck.fr

DATE LIMITE DE DEPOT : 26 JANVIER 2024

Cadre réservé au service							
<u>Date d'enregistrement</u>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;"><u>Subvention sollicitée</u></td> <td style="padding-left: 10px;">:</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;"><u>Budget total de l'association</u></td> <td style="padding-left: 10px;">:</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 10px;"><u>Subvention 2023</u></td> <td style="padding-left: 10px;">:</td> </tr> </table>	<u>Subvention sollicitée</u>	:	<u>Budget total de l'association</u>	:	<u>Subvention 2023</u>	:
<u>Subvention sollicitée</u>	:						
<u>Budget total de l'association</u>	:						
<u>Subvention 2023</u>	:						

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Toute demande de subvention ne pourra être prise en considération que lorsqu'elle sera dûment complétée, signée et accompagnée de l'ensemble des documents

Lors d'une première demande de subvention de fonctionnement

1. Un exemplaire des statuts déclarés de l'association
2. Le témoin de parution au Journal Officiel (annonce afférente à la publication au JOAFE)
3. Le récépissé de déclaration au greffe des associations (Préfecture / Sous-Préfecture)
4. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association
(Composition du conseil d'administration et du bureau : noms, prénoms et fonctions)
5. Le compte rendu de la dernière Assemblée Générale
6. Les comptes financiers approuvés du dernier exercice clos (bilan, compte de résultat et annexes)
7. Un Relevé d'Identité Bancaire / Postal de l'association portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET
8. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire (portant les 2 signatures)
[Déclaration sur l'honneur \(page 7\)](#) : permet au représentant de l'association ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant

Pour les associations dont le montant de la subvention annuelle est inférieur à 1000€ :

9. Décrire l'utilisation prévue de la subvention ci-après :
.....
.....
.....
.....

Pour les associations dont le montant de la subvention annuelle est supérieur à 999€ :

9. Le budget prévisionnel de l'association
10. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 €uros de dons ou subventions

Lors d'un renouvellement de demande de subvention de fonctionnement

1. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association
(Composition du conseil d'administration et du bureau : noms, prénoms et fonctions)
2. Le compte rendu de la dernière Assemblée Générale
3. Les comptes financiers approuvés du dernier exercice clos (bilan, compte de résultat et annexes)
4. Un Relevé d'Identité Bancaire / Postal de l'association portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET
5. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire (portant les 2 signatures)
[Déclaration sur l'honneur \(page 7\)](#) : permet au représentant de l'association ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant

Pour les associations dont le montant de la subvention annuelle est inférieur à 1000€ :

6. Décrire l'utilisation prévue de la subvention ci-après :
.....
.....
.....
.....

Pour les associations dont le montant de la subvention annuelle est supérieur à 999€ :

6. Le budget prévisionnel de l'association
7. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 €uros de dons ou subventions

Pour bénéficier d'une subvention, l'association doit disposer

d'un numéro SIRET : Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)

et d'un numéro RNA, ou à défaut, du numéro du récépissé en préfecture. Le numéro RNA (Répertoire National des Associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modifications en (Sous) Préfecture

Pour acquérir la personnalité morale et la capacité juridique (et pouvoir en conséquence conclure un contrat, recevoir une subvention, agir en justice, ...), les fondateurs de l'association doivent effectuer une déclaration au greffe des associations qui donne lieu à une publication au Journal Officiel des Associations et Fondations des Entreprises (JOAFE)

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'Association :

Sigle :

Objet :

Numéro S.I.R.E.T. (14 chiffres) :

Numéro R.N.A. (W suivi de 9 chiffres) : Association enregistrée sous le n° W.....

Année de création de l'association :

Date de publication au Journal Officiel :

Adresse du siège social :

Code postal / Ville :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail de l'association :

Site internet :

Adresse de gestion
ou de correspondance (si différente) :

Code postal / Ville :

Nom / Prénom du Président :

Adresse / C.P. / Ville :

Téléphone :

Courriel :

Nom / Prénom du Secrétaire :

Téléphone :

Courriel :

Nom / Prénom du Trésorier :

Téléphone :

Courriel :

Votre association est-elle
reconnue d'utilité publique : Oui Non
si oui, date de publication au J.O. :

Votre association dispose-t-elle
d'un agrément administratif : Oui Non
si oui, type d'agrément, :

organisme délivreur :

numéro et date de délivrance :

d'une affiliation : Oui Non
si oui, fédération d'affiliation :

et numéro d'affiliation :

d'un commissaire aux comptes : Oui Non

Date de la dernière Assemblée Générale :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION ¹

¹ *Modèle imposé pour toute demande de subvention supérieure à 23 000 €*

Pour les demandes inférieures, un document simplifié peut être transmis par la structure

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice

Année 20

ou Exercice du au

CHARGES	Montant en €uros	PRODUITS	Montant en €uros
ACHATS		PRODUITS DES ACTIVITES	
Prestations de services	Prestation de service
Ach. Non stockés de matières et de fournitures	Vente de marchandises
Fournitures non stockables (eau, énergie)	Produits des activités annexes
Fournitures d'entretien et petit équipement	SUBVENTIONS (à préciser)	
Autres fournitures	Etat / ministère (s)	
EQUIPEMENT		-
Ecole de sports	-
Pre formation	-
Formation	-
Senior	-
SERVICES EXTERIEURS		-
Sous-traitance générale	Région	
Locations	-
Entretien et réparation	Département(s)	
Assurances	-
Documentation	-
Divers	-
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		<u>Commune</u> (s)	
Rémunérations interm. et honoraires	-
Publicité, publication	-
Déplacements, missions	Organismes sociaux	
Frais postaux et de télécommunications	-
Services bancaires, autres	-
Autres frais	Fonds européens	
IMPOTS ET TAXES		C.N.A.S.E.A. (emplois aidés)	
Impôts et taxes sur rémunération	Sponsoring	
Autres impôts et taxes	Panneautique	
CHARGES DE PERSONNEL		Autres recettes	
Salaires	AUTRES PRODUITS DE GESTION	
Primes/Indemnités	PRODUITS FINANCIERS	
Charges sociales	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Autres charges du personnel	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	
AUTRES CHARGES DE GESTION		TOTAL DES PRODUITS	
CHARGES FINANCIERES			
Frais bancaires		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS			
<u>TOTAL DES CHARGES</u>			

Le total des charges doit être égal au total des produits

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition gratuite de biens	Prestations en nature
Prestations	Dons en nature
Personnel bénévole	<u>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</u>
<u>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</u>		

IDENTIFICATION DES ADHERENTS DE L'ASSOCIATION
à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée

Un adhérent est une personne unique (même si elle peut cumuler différentes licences)

Catégories	Hommes		Femmes		Total
	Hazebr.	Autres	Hazebr.	Autres	
1 : Adhérents : 0 - 10 ans					
2 : Adhérents : 11 - 18 ans					
3 : Adhérents : 19 - 59 ans					
4 : Adhérents : 60 ans et +					
ADHESIONS TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)					

IDENTIFICATION DES MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

BENEVOLES ¹					
-------------------------------	--	--	--	--	--

VOLONTAIRES ²					
---------------------------------	--	--	--	--	--

1 : Salariés C.D.I.					
2 : Salariés C.D.D. et autres					
3 : Emplois Aidés					
SALARIES TOTAL (1 + 2 + 3)					

Nombre de SALARIES en Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) ³	
--	--

Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
--	--

¹ **Bénévole** : Personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.

² **Volontaire** : Personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple en Service civique)

³ Les **ETPT** correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT.

INFORMATIONS LEGALES

- ✓ Toute association, œuvre ou entreprise, ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la Collectivité qui l'a accordée (Décret-Loi du 30 octobre 1935).
- ✓ Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.
- ✓ Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts (article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 84 de la Loi n° 2009-526 du 12/05/2009 et article 5 de la Loi du 1^{er}/07/1901 modifiée par l'article 4 de l'Ordonnance n° 2005-856 du 28/07/2005).
- ✓ Tout organisme de droit privé (association, organisation syndicale...) qui reçoit une subvention publique peut être invité à présenter les pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile (article 1^{er} du Décret-Loi du 25/06/1934 et article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- ✓ Les subventions publiques non utilisées conformément aux objectifs à l'origine par les financeurs seront annulées et reversées à la collectivité donatrice. Tout refus de communication des documents sollicités par la Collectivité entraîne le même type de sanction (article 1^{er} du décret du 30/06/1934 / article 31 de l'ordonnance 58-896 du 23/09/1958 / Décret-loi du 02/05/1938).
- ✓ Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.
- ✓ Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.
- ✓ *Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.*

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Avis : () favorable () défavorable

Montant : _____ Décision du _____

Courrier de notification en date du _____

Références de mandatement : _____

DV 11 / 20

INFORMATIONS

SERVICE VIE ASSOCIATIVE - 7 rue d'Aire - 59190 HAZEBROUCK

Accueil : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Votre interlocuteur : Thaïs DENYS - **Courriel** : associations@ville-hazebrouck.fr